

# AVIS

Réf. : ENV.17.26.AV

Date d'approbation : 14/11/2017

## Construction et exploitation d'un poulailler d'engraissement en extension d'une exploitation avicole autorisée à FROIDCHAPELLE

### DONNEES INTRODUCTIVES

#### Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique :* 01.24.01.02.03
- *Demandeur :* M. Martin, Froidchapelle
- *Auteur de l'étude :* Groupe AEP, Fexhe-le-Haut-Clocher
- *Autorité compétente :* Collège communal

#### Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 3/10/2017
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Visite de terrain :* 17/10/2017
- *Audition :* 13/11/2017

#### Projet :

- *Localisation :* Rue du Milombois 19
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole
- *Catégorie :* 8 - Permis liés à l'exploitation agricole

#### Brève description du projet et de son contexte :

La demande vise à porter la capacité totale de l'élevage à 90.000 places de volailles par la construction d'un nouveau poulailler de 45.000 places et l'augmentation de la capacité du poulailler existant construit en 2016 de 39.600 à 45.000 places. Le site a été mis en œuvre en 2016. Il compte également une chaufferie avec chaudière biomasse et une prise d'eau souterraine.

L'habitation la plus proche est à 360 m, la suivante est à 570 m. Une portion du site Natura 2000 BE32033 débute à 65 m au nord-est du projet, mais ne constitue pas un habitat (UG 10 – Forêts non indigènes de liaison). Le PCDN de la commune reprend ce bois en zone de développement prioritaire avec espèces remarquables suivantes : sorbier des oiseleurs et chèvrefeuille des bois. Le poulailler existant est longé par une haie remarquable.

**1. AVIS****1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences**

**Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.**

Sur le fond :

L'étude aborde correctement la plupart des aspects à analyser pour ce type de projet. Le Pôle apprécie notamment :

- la comparaison systématique des installations et pratiques du demandeur aux conditions sectorielles ou intégrales, aux MTD ainsi qu'à d'autres dispositions, suivie de recommandations ;
- la description des Unités de Gestion du site Natura 2000 BE32033 concernées par le projet et la présentation de l'extrait de la carte du Réseau écologique et du Patrimoine naturel du PCDN relatif au site.

Cependant, le Pôle regrette les éléments suivants :

- l'auteur renseigne qu'aucun signe perceptible de dégradation n'a été observé sur la végétation arbustive du site Natura 2000 proche de la ferme. Le Pôle s'interroge sur la pertinence de cette information vu le faible temps d'exposition de la végétation aux retombées acidifiantes : mise en service du poulailler en mai 2016 et finalisation de l'étude en juillet 2017 ;
- les quantités de terres de déblais sont importantes pour un projet de ce type (environ 5.880 m<sup>3</sup>), mais la ventilation entre terres évacuées et réutilisées n'est pas donnée.

Sur la forme :

L'étude est claire et bien illustrée. Le Pôle apprécie les nombreuses illustrations.

**1.2. Avis sur l'opportunité environnementale**

**Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur sont prises en compte.**

Le Pôle appuie toutes les recommandations de l'auteur et insiste particulièrement sur les suivantes non suivies par le demandeur :

- évaluer la possibilité d'équiper les poulaillers de système de brumisation en vue d'assurer un climat optimal au niveau des salles d'hébergement des volailles, de limiter les productions de poussières, et de réduire les besoins en ventilation (de refroidissement apparent et non de remplacement d'air) en période chaude ;
- analyser la possibilité d'équiper chaque poulailler d'un dispositif de récupération de chaleur en vue de limiter les déperditions de chaleur et limiter le recours aux combustibles fossile et biosourcé (mazout, biomasse).